

LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE DES ÉCHECS



Association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901
RNA W751040767 – Affiliée à la Fédération Française des Échecs
Agrément sport le 19 janvier 2000 – SIRET 35302535600042
29 rue des Pyrénées – 75020 PARIS – Secrétariat : tél. 01 40 24 02 06
E-mail : ligue@idf-echecs.com – Site : www.idf-echecs.com



Rapport commission formation 2023-2024

La saison 2023-2024 s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée les années précédentes, avec une progression remarquable du nombre de licenciés au sein de notre fédération. Une fois encore, un nouveau record a été établi, témoignant de l'essor de notre discipline. La Ligue Île-de-France ne fait pas exception à cette tendance : portée par ses 180 clubs, elle a franchi le cap des 15 000 licenciés la saison dernière, enregistrant ainsi une croissance de plus de 30 % par rapport à l'ère pré-pandémie !

Cette réussite est le fruit d'un engagement collectif et, comme à son habitude, la Ligue Île-de-France tient à **remercier l'ensemble des clubs, bénévoles, arbitres et formateurs dont le travail quotidien contribue à cette réussite collective**. Le constat de cette dynamique exceptionnelle reste le même : face à l'augmentation du nombre de licenciés, il est nécessaire pour notre Ligue et nos clubs d'adapter l'offre de formation afin de répondre à une demande en progression.

Au cours de la saison 2023-2024, **36 stagiaires (dont 32 franciliens) se sont inscrits à des stages D.A.F.F.E** avec l'objectif d'obtenir le diplôme d'animateur de la Fédération Française des Echecs :

- Un stage D.A.F.F.E organisé par la Ligue Île-de-France et l'Echiquier de Franconville sous la supervision du formateur Marc GATINE du 2 au 5 novembre 2023 : 19 participants (2 licenciées et 17 licenciés) représentant 9 départements (7 franciliens et 2 non franciliens) et 16 clubs (14 franciliens et 2 non franciliens) ;
- Un stage D.A.F.F.E organisé par la Ligue Île-de-France et le club d'Echecs de Saint-Maur sous la supervision du formateur Philippe KALMAN du 6 au 9 avril 2024 : 17 participants (1 licenciée et 16 licenciés) représentant 5 départements (3 franciliens et 2 non franciliens) et 11 clubs (9 franciliens et 2 non franciliens) ;

A la date de ce jour, **3 stages de formation au diplôme d'animateur et 1 stage de formation au diplôme d'initiateur** sont connus pour la nouvelle saison 2024-2025 :

- Un stage D.A.F.F.E organisé par le Comité Seine-et-Marnais et le Club de Fontainebleau sous la supervision du formateur Louis LECLERC les 19/20 et 26/27 octobre 2024 ;
- Un stage D.A.F.F.E organisé par la Ligue Île-de-France et l'Echiquier de Franconville sous la supervision du formateur Marc GATINE du 31 octobre au 3 novembre 2024 ;
- Un stage D.I.F.F.E organisé par la Ligue Île-de-France, le Comité Départemental de l'Essonne (CDJE 91) et le club d'Echecs d'Orsay sous la supervision du formateur Marc GATINE du 19 au 20 octobre 2024 ;
- Un stage D.A.F.F.E organisé par la Ligue Île-de-France et le club de Clichy Echecs 92 sous la supervision du formateur Marc GATINE du 23 au 26 avril 2025.

La Ligue Île-de-France tient également à **remercier l'ensemble des clubs et des formateurs** qui permettent le bon déroulement de ces stages dans d'excellentes conditions pour les participants. Grâce à eux, les stages sont disponibles en Île-de-France avec une alternance entre le Nord et le Sud de la région afin de permettre au maximum de licenciés de participer à un stage proche de chez eux.

Suite à l'obtention de la délégation sportive attribuée par le Ministère des Sports, la Fédération Française des Echecs a mis en place, conformément à ses obligations imposées par le Ministère, les premières formations au **Certificat de Qualification Professionnelle** ou « **CQP** ».

Véritable diplôme à finalité professionnelle reconnu juridiquement par l'Etat, **ce diplôme vise à remplacer progressivement le diplôme fédéral que constitue le D.A.F.F.E** et deviendra progressivement obligatoire pour la pratique professionnelle et rémunérée de l'animation des Echecs au sein des structures publiques (établissements scolaires, centres pénitentiaires, etc.) et associatives (clubs).

De la **documentation** concernant la présentation du CQP, les modalités d'obtention, les perspectives de carrières et les différentes formes de financement disponibles sont mises en ligne par la FFE : <https://echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=15140>

La FFE a notamment réalisé une **visioconférence de présentation du CQP** le 5 novembre dernier, dont le replay est disponible sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=R4XzBlmJFnE&t=966s>

Ainsi, le diplôme fédéral du D.A.F.F.E a vocation à être progressivement remplacé par le CQP pour la pratique professionnelle de l'animation des Echecs. Conformément aux conditions d'obtention du CQP imposées par l'Etat, **l'obtention du D.A.F.F.E ne délivre aucune équivalence pour l'obtention du CQP.**

Toutefois, la formation du D.A.F.F.E demeure intéressante dans plusieurs situations :

- Un **bénévole** souhaitant animer gratuitement pour son club/sa ville et souhaitant obtenir des bases pédagogiques ;
- Un **potentiel futur animateur** souhaitant découvrir les enjeux et les difficultés de l'animation professionnelle des Echecs avant de se lancer dans le parcours particulièrement exigeant de l'obtention du CQP ;
- Une **préparation « expresse »** à la formation du CQP, la formation du D.A.F.F.E reprenant des points similaires à ceux de la formation du CQP sur une période bien plus courte de 4 jours (contre 162h de formation pour l'obtention du CQP).

En conclusion, notre Ligue aura tout intérêt à préparer l'avenir en accompagnant au mieux ses animateurs dans l'obtention du CQP et en recherchant le maximum de financement possible pour amoindrir le coût de la formation (2 400€ hors frais) pour les futurs participants.

Adrien DUQUESNE

Responsable Formation Ligue Île-de-France des Echecs